

Conférence de Presse d'Evelyne Huytebroeck
Maison de l'Environnement et du Développement Durable
22 janvier 2008

Bonjour à toutes et à tous,

Je suis ravie de vous rencontrer aujourd'hui pour vous présenter l'ambitieux projet de la *Maison associative bruxelloise de l'Environnement et du Développement Durable*. Ce projet est entré dans sa phase de **concrétisation** en ce début d'année par l'acquisition du bâtiment destiné à l'abriter, et dans lequel nous nous trouvons cette après-midi.

Début 2005, peu de temps après mon entrée en fonction comme Ministre de l'Environnement, j'ai rencontré quelques-unes des associations présentes aujourd'hui, porteuses de l'idée de ce projet : regrouper en un même lieu les associations actives à Bruxelles en matière de nature, d'environnement et de développement durable.

Convaincue de la pertinence de ce projet, j'y ai tout de suite adhéré et décidé de soutenir les associations dans sa concrétisation.

Par ce soutien, j'ai voulu saluer le rôle indispensable joué par les associations environnementales dans le développement de notre Région bruxelloise et contribuer à son gain en efficacité.

Dans ce projet, l'appui de la Région peut être qualifié de **structurel** dans la mesure où il n'est pas directement lié à la réalisation d'une action concrète mais consiste en un renforcement général de la capacité d'actions des associations environnementales par une **pérennisation** de leurs moyens, immobiliers dans ce cas.

Tout d'abord, je suis intimement convaincue de l'apport indispensable de ces associations pour garantir le bon fonctionnement de notre système **démocratique**. Par leurs actions de militantisme et de prises de positions sur les enjeux, les politiques et les projets environnementaux, les associations constituent des acteurs clés dans la participation citoyenne à la vie de la cité et dans l'élaboration des choix de société. Leurs avis et actions, qu'ils soient émis d'initiative, dans le cadre des processus de concertation sur les plans et projets ou de consultation du Conseil de l'Environnement et du Conseil de la Nature, contribuent indéniablement à la vitalité démocratique de notre gouvernance.

A Bruxelles, par cette action militante, les associations environnementales ont joué un **rôle fondateur** dans la construction de la Région. Les actions menées dès la fin des années 60 contre la destruction de certains quartiers populaires, contre l'implantation d'autoroutes urbaines ou pour la préservation de sites semi-naturels ont eu un rôle majeur dans la définition d'une identité bruxelloise.

Une vraie démocratie étant celle dans laquelle l'autorité alimente ses contre-pouvoirs, un soutien structurel au monde associatif environnemental est pleinement justifié.

Mais les associations jouent également un rôle exécutif de premier plan dans **la mise en œuvre des politiques environnementales**, qu'il convient aussi de soutenir structurellement :

- certainement en tant qu'acteurs privilégiés dans le contact avec les citoyens par leurs actions en matière d'information, de sensibilisation, de formation et de guidance sur les enjeux environnementaux : depuis le bus d'information sur l'aménagement de la Place Flagey au développement de valises pédagogiques pour les écoles en passant par l'organisation de journées de formation sur le nourrissage des oiseaux ou l'isolation des bâtiments;
- mais également en tant qu'opérateurs par leurs actions multiples et concrètes depuis la gestion de terrain des réserves naturelles à la structuration du commerce équitable en passant par l'élaboration de plans et outils.

L'appui de la Région bruxelloise à la *Maison de l'Environnement et du Développement durable* s'est déroulé en plusieurs étapes :

1. En 2005, visite de la Maison de la Nature et de l'Environnement de Lille (créée en 1978!);
2. En 2006, octroi d'un subside de 20.000 € pour la réalisation d'une étude de faisabilité;
3. En 2007, suite aux résultats encourageant de cette étude de faisabilité, octroi d'un nouveau subside (32.000 €) pour soutenir le montage du projet, la rédaction d'un business plan et la sélection d'un bâtiment;
4. Et dernièrement, fin 2007, sur base du document de projet finalisé, octroi d'un important subside de 525.000 € nécessaire à la réalisation du projet. Ce subside sera réparti sur 5 ans (2008-2012) et couvrira une partie des coûts d'acquisition et d'éco-rénovation du bâtiment ainsi que des frais de fonctionnement, de gestion et d'éco-management de la Maison associative.

Ce soutien perdurera et cela notamment par une l'assistance technique à l'éco-rénovation du bâtiment.

Les travaux devraient débuter incessamment pour que les associations puissent emménager dès la fin de cette année 2008 !

Une douzaine d'associations actives à Bruxelles en matière de conservation de la nature, d'environnement et de développement durable établiront leurs bureaux dans cette maison, ce qui représente environ 140 postes de travail.

Suite au partenariat établi avec Ethical Property Center, un tiers de la superficie du bâtiment, soit 70 postes de travail supplémentaires, sera occupé par des organisations internationales actives dans le domaine du développement durable, renforçant ainsi l'attractivité du lieu.

Au total, le bâtiment abritera pas moins de **210 postes de travail**.

A travers le **regroupement** des associations et leur **renforcement**, par l'accès à la propriété de leurs bureaux et la mise à disposition d'infrastructures et d'équipements éco-performants, outre la pérennisation des associations, les objectifs du projet sont:

-le **dégagement de moyens** au profit de la réalisation de leurs actions concrètes ; moyens dégagés par économie d'échelle, par gain du temps consacré actuellement à l'administratif, etc.

-le renforcement de leur **collaboration** et le développement de **synergies** dans leurs programmes d'action ; y compris sous une dimension communautaire puisque la Maison abritera tant des associations francophones que néerlandophones et européennes ;

-la création d'un véritable **pôle d'accueil centralisé du public**, devant permettre de renforcer la diffusion des informations sur le travail des associations, y compris par le biais d'aménagements démonstratifs en matière d'économie d'énergie, de jardin naturel, etc.

Par ailleurs, outre les bénéfices directs pour les associations qui y seront hébergées, la Maison associative jouera également un rôle d'appui pour l'ensemble du secteur par sa **mission de services** auprès des associations non hébergées et/ou sans personnel permanent : mise à disposition des infrastructures communes (salle de réunion, bibliothèque, ...), soutien technique, administratif, etc.

Une vingtaine d'associations ont été identifiées comme bénéficiaires potentiels de cette mission de services lors de l'étude de faisabilité.

S'il est question d'un soutien structurel de la Région, il ne s'agit pas pour autant d'un soutien inconditionnel : les activités de la Maison associative doivent et devront relever de l'intérêt général.

Il s'agit ici de renforcer le partenariat entre les pouvoirs publics et le monde associatif, dans l'indépendance mais également dans la prise de responsabilité des parties. Il s'agit bien d'oeuvrer ensemble et de manière complémentaire au profit de la qualité de notre cadre de vie à tous.

Je vous fixe d'ores et déjà rendez-vous fin de l'année 2008 pour l'inauguration de cette Maison associative.

Merci encore à toutes et tous pour votre implication active dans ce beau projet !

Evelyne Huytebroeck
Ministre bruxelloise de l'Environnement